

**AUTORISATION DE REPRODUCTION ET
DE REPRESENTATION DE
PHOTOGRAPHIES**

Nous soussignés.....
Et
autorisons la ville de Saint Pierre du Mont, à
photographier, dans le cadre de l'activité
« AquaKids», notre enfant dont le nom est
.....
et son accompagnateur.
En conséquence, nous autorisons la ville de
Saint Pierre du Mont à fixer, reproduire et
communiquer au public les photographies
prises dans le cadre de l'activité.

Les photographies pourront être exploitées
et utilisées directement par la ville de Saint
Pierre du Mont, sous toute forme et tous
supports, notamment : Presse, site internet,
publicité, projection publique, exposition.

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit de
procéder à une exploitation des
photographies susceptibles de porter atteinte
à la vie privée ou à la réputation, ou pour
toute autre exploitation préjudiciable.

Nous reconnaissons être entièrement rempli
de nos droits et nous ne pourrions prétendre à
aucune rémunération pour l'exploitation des
images liées à l'activité.

Fait à,
Le..... De bonne foi.
Signature des représentants légaux de
l'enfant :

L'Aqua Kids, c'est quoi ?

Dans la continuité de l'Aquapitchouns (jardin
aquatique pour les 3-6 ans) l'AquaKids
s'adresse au + de 5 ans et a pour objectif
d'amener progressivement les enfants à être
autonome dans l'eau.

Les séances ont une durée de 30mns.
Chaque module se compose de 10 séances.
Les parents peuvent assister à la séance depuis
le SAS accueil de la piscine.

L'Aqua Kids, c'est où ?

Bassin couvert de Saint-Pierre-du-Mont
Rue de la Provence (à proximité du Collège)
40280 Saint-Pierre-du-Mont
Tél piscine : 05-58-75-29-77 (merci de
prévenir en cas d'absence)

L'Aqua Kids, avec qui ?

Les leçons sont dispensées par les éducateurs
du service des sports, titulaires du Brevet d'Etat
d'Educateur Sportif des Activités de la Natation.



KIDS

Leçons de natation

**BULLETIN
D'INSCRIPTION**

Période 5 : du 22 octobre au 03 novembre 2018
VACANCES D'AUTOMNE

**A remettre
au service des sports
de la ville de Saint Pierre du Mont
(ancienne mairie)**

**Merci de bien vouloir veiller à remplir tous
les volets de ce dossier.**



L'enfant

NOM :
Prénom :
Date de Naissance :/...../.....
Adresse :

Code Postal :
Ville :

Maman

NOM :
Prénom :
N° tel :
e-mail : @

A prévenir en cas d'urgence

Papa

NOM :
Prénom :
N° tel :
e-mail : @

A prévenir en cas d'urgence

1 créneau par jour (Cocher les cases souhaitées)

Période : du 22 OCTOBRE au 02 NOVEMBRE 2018

Le lundi/ mercredi/ jeudi/vendredi (1 créneau au choix)

- 15h/15h30
- 15h30/16h00

Le mardi (1 créneau au choix)

- 13h30/14h00
- 14h00/14h30

Le samedi (1 créneau au choix)

- 10h45/11h15
- 11h15/11h45

S1 : Lundi 22 octobre
S2 : Mardi 23 octobre
S3 : Mercredi 24 octobre
S4 : Jeudi 25 octobre
S5 : Vendredi 26 octobre
S6 : Samedi 27 octobre
S7 : Lundi 29 octobre
S8 : Mardi 30 octobre
S9 : Mercredi 31 octobre
S10 : Vendredi 02 novembre

10 SEANCES DE 30MN

Attention :

- Les dates mentionnées sont susceptibles d'être modifiées ; nous vous tiendrons informés par courriel ou téléphone
- Les créneaux pourront être modifiés par les MNS en fonction du nombre d'inscrits et du niveau de pratique

Seuls les dossiers complets seront acceptés.

Votre dossier comprend :

- Ce bulletin d'inscription avec l'ensemble des volets complétés et signés
- Le règlement par chèque à l'ordre du Trésor Public

Tarifcation :

Forfait de 10 leçons : 100€
(Chèque à l'ordre du Trésor Public)

Règlement intérieur de l'activité :

1. le paiement du forfait comprend :
 - l'accès au bassin pour un enfant
 - les leçons de natation pour un enfant
 - l'utilisation du matériel appartenant à la ville.
2. Le paiement du forfait signifie l'acceptation du présent règlement intérieur.
3. Le forfait de 10 leçons doit être réglé avant le début de la 1^o séance.
4. Le remboursement des leçons non réalisées n'est pas prévu.
5. Le calendrier prévoit 10 séances par période, dont les dates seront définies à l'inscription. La non participation à une séance ne donne pas droit à récupération.
6. Les horaires de début et de fin de séance devront être respectés pour assurer leur bon déroulement.
7. Le règlement interne de la piscine est applicable pendant les séances :
 - Douche obligatoire avant d'accéder au bassin
 - Bonnet de bain obligatoire
 - Port du short de bain interdit
 - Respect de la propreté des vestiaires, des toilettes et des douches
 - Les chaussures devront être ôtées dans le hall (des casiers sont disponibles pour le rangement des chaussures)
8. L'entrée pour la séance pourra s'effectuer dans les vestiaires, 15 min avant l'horaire prévu.
9. La ville décline toute responsabilité concernant les objets volés ou perdus dans l'établissement